

N° D'ORDRE : 2018-181

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 03**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part
à la délibération : 27**Date de convocation : 11 décembre 2018*SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

41 - SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que toute mesure de suppression de postes fait l'objet d'une délibération du conseil municipal prise après avis du Comité Technique.

Réuni le 6 décembre 2018, le Comité Technique a émis un avis favorable sur les suppressions de postes proposées au 31/12/2018. Les postes liés au transfert des agents à TPM seront quant à eux supprimés au 01/01/2019.

- 7 Adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- 2 Adjoint administratif ;
- 1 Technicien principal de 2ème classe ;
- 1 Technicien principal de 1ère classe ;
- 8 Adjoint technique ;
- 1 Adjoint technique à TNC 58% ;
- 9 Adjoint technique principal de 2ème classe ;
- 2 Adjoint technique principal de 1ère classe ;
- 5 Agent spécialisé principal 2ème classe Ecoles Maternelles ;
- 1 Gardien Brigadier

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir supprimer les postes évoqués ci-dessus qui ne sont plus pourvus suite à

l'évolution des effectifs liée notamment aux avancements de grades, aux mutations ou aux départs à la retraite.

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la liste des postes à supprimer.

DECIDE A L'UNANIMITE

- De supprimer les postes évoqués ci-dessus qui ne sont plus pourvus suite à l'évolution des effectifs liée notamment aux avancements de grades, aux mutations ou aux départs à la retraite.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT